

12.11. Balles de crosse

- 12.11.1.** Toutes les balles de crosse utilisées au Canada pour les événements, matchs et séances d'entraînement sanctionnés par CC, doivent être fabriquées par un fabricant approuvé et autorisé en vertu du programme d'octroi de licences et d'approbation de balles de CC. Les fabricants approuvés et autorisés doivent imprimer la mention CLA Approved (approuvé par CC) sur la balle. Le fabricant doit aussi imprimer son logo sur la balle de crosse.